

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 23

Procurations : 8

VOTES : 31

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 2

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 9 AVRIL 2019

N° 2019/2/21

L'an deux mil dix-neuf, le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la Présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le deux avril 2019.

Présents :

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOUR Bernard, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERNARD-REYMOND Jean, BEYNET Marc, BONJOUR Dominique, BONNAFFOUX Joël, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DE SANTINI Alain, FACHE Valérie, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, ROMANO Pierre, SARLIN José, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène.

Procurations :

Monsieur Jean-Pierre BONNET donne procuration à Monsieur Joël BONNAFFOUX.
Madame Béatrice BOURGADE donne procuration à Monsieur Francis CESTER.
Monsieur Jean-Philippe BREARD donne procuration à Madame Mylène SEIMANDO.
Monsieur Alain DUBOS donne procuration à Monsieur Alain DE SANTINI.
Monsieur Joseph FAURE donne procuration à Monsieur Jean-Marc AUROUZE.
Monsieur Patrick PERNIN donne procuration à Monsieur Marc BEYNET
Monsieur Michel RAMBAUD donne procuration à Monsieur Dominique BONJOUR.
Madame Magali VANDENABEELE donne procuration à Madame Rose-Marie JOUSSELME.

Absents excusés :

Mesdames Béatrice BOURGADE, Magali VANDENABEELE.
Messieurs Jean-Pierre BONNET, Jean-Philippe BREARD, Alain DUBOS, Joseph FAURE, Gilbert LEYDET, Alain MICHEL, Patrick PERNIN et Michel RAMBAUD.

Madame SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif du budget général 2019

Le président propose au vote de l'assemblée le budget général dont les sommes sont les suivantes :

Section d'exploitation	
Dépenses	3 260 455.81 €
Recettes	3 260 455.81 €

Section d'investissement	
Dépenses	2 126 298.36 €
Recettes	2 126 298.36 €

Total des dépenses	5 386 754.17 €
Total des recettes	5 386 754.17 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à vingt-neuf voix pour et deux abstentions le budget primitif 2019 du budget général.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 avril 2019
Et de la publication, le 15 avril 2019

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.